

Commune de La Garde Adhémar

Plan Local d'Urbanisme

Echelle 1/5000

APPROBATION

Les zones urbaines

Ua : Zone urbaine

Ub: zone à dominante pavillonnaire (avec sous secteur Uba)

Ui : Secteur GelPam

Ue : Zone d'équipement intérêt collectif

Les zones agricoles et naturelles

A: Zone agricole

Av : Zone agricole de gestion de l'aérodrome

Al : Zone agricole permettant la gestion des activités

Ae : Zone agricole de gestion des d'équipements intérêts collectifs

Ap : zone agricole inconstructible

N : Zone naturelle

Nt : Zone naturelle de tourisme

Nc : Zone naturelle de camping

Ne : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable et d'équipements intérêts collectifs

Nel : Zone naturelle d'équipements intérêts collectifs

Les éléments remarquables protégés

Zone humide (art L.153-23)

Haies et alignement d'arbre (art L.153-19)

Bât (art L.153-19)

Pelouses sèches (art L.153-23)

Corridor écologique (art L.153-23)

Parcs, jardins et espaces boisés (art L.151-19 et L.151-23)

Autres éléments

Emplacements réservés

Zone de bruit

Changement de destination ou titre de l'article L.151-11 2° du code de l'urbanisme

Marge de recul des constructions

Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation

Les risques

Zone inondable

Zone de danger de GelPam

Canalisation de transport de matière dangereuse

Zone de danger des canalisations (A titre indicatif)

N°	Dénomination	Destinataire	N° de parcelle	Surface
ER1	Création d'une aire de stationnement	Commune	3	1300 m²
ER2	Création d'un espace public et stationnement	Commune	902, 903, 904, 905	8000 m²
ER3	Création du local technique ou caserne de pompier. Aire technique	Commune	52	3900 m²
ER4	Création d'une aire de stationnement	Commune	234, 237 383, 398, 399	1,3 ha
ERS	Sécurisation de la voirie et stationnement	Commune	392	1500 m²

Le droit de préemption urbain est en vigueur sur toutes les zones U du PLU